

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 972

19 avril 2008

SOMMAIRE

Abacus Brain Concepts GmbH	46612	Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l.	46611
Bajo Aragón II S. à r.l.	46648	Immobilière Roemen S.à r.l.	46615
BRGEOF France & Benelux Holding S.à r.l.	46610	Intertex Recycling S.A.	46617
BRGEOF Horizon Holding S.à r.l.	46610	in vino, Gildas S.à r.l.	46615
Captiva Capital Luxembourg Partners III S.C.A.	46634	in vino, Gildas S.à r.l.	46634
C.A.S. Services S.A.	46620	J. Chahine Capital	46614
Cobelfret S.A.	46656	Koffer Holding S.A.	46655
Cofimi S.A.	46618	Laline S.A., SPF	46621
Colupla s.à r.l.	46611	Lux Papier Investissement S.A.	46631
Compact Transport S.à r.l.	46618	Mateus International S.à r.l.	46619
Compact Transport S.à r.l.	46619	M.C.B. S.à r.l.	46612
Com'unity S.à r.l.	46613	Media Properties S.à r.l.	46615
Digital Consulting	46614	M & V Concept Sàrl	46611
DORR-BOël S.à r.l.	46614	M & V Concept Sàrl	46615
Eltron S.A.	46613	P.A.	46646
Enop 5 A.G.	46616	Parc Louvigny Holdco S.A.	46612
Espen Immobilière S.à r.l.	46614	Peculium Holding S.A.	46610
Euregio Office Solution International	46612	PEF Prince Henri Investment S.A.	46612
Europäische Umwelt und Recycling A.G.	46613	Petrotec S.à r.l.	46656
Europe Voyager Holdings S.à r.l.	46621	Placolux S.A.	46613
Europe Voyager Holdings S.à r.l.	46611	Resyack S.A.	46617
Fiduciaire du Parc	46610	Sarlat S.A.	46619
Fiduciaire du Parc	46616	Soda International S.A.	46618
FinEsse S.A.	46624	Soda International S.A.	46616
General Mediterranean Holding	46619	Sofidecor S.A.	46617
Genesis Group S.à r.l.	46610	Top Sun s.à r.l.	46614
Immobilière Contourdiff S.à r.l.	46617	Um Brill S.A.H.	46618
		VGD-Luxembourg	46616
		Villarmont S.A.	46612

Peculium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 64.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008044311/220/12.

(080047713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**BRGREF Horizon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRGREF France & Benelux Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 130.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008044298/239/13.

(080047495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Genesis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 644.503,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 136.748.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 février 2008, acte n° 76 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008044273/208/15.

(080047219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Fiduciaire du Parc, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 32.286.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.03.2008.

Pour la Société Fiduciaire du Parc Sarl

Référence de publication: 2008044072/2815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06866. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

M & V Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.882,00.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 81A, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 35.749.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.03.2008.

Pour la Société M & V Concept Sàrl

Référence de publication: 2008044070/2815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06872. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080047317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 69.689.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044085/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05332. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080047274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Colupla s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 106.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 mars 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008044263/2724/13.

(080047266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Europe Voyager Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: AUD 48.213,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 134.469.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 février 2008, acte n° 70 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008044271/208/15.

(080047100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Euregio Office Solution International, Société à responsabilité limitée,
(anc. Abacus Brain Concepts GmbH).**

Enseigne commerciale: EOS International.
Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 104.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 mars 2008.

Pour la société
Anja HOLTZ
Notaire

Référence de publication: 2008044256/2724/15.

(080047255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**PEF Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Parc Louvigny Holdco S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.085.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008044252/211/12.

(080047350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Villarmont S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 63.446.

Le bilan modifié au 31 décembre 2006 (antérieurement déposé le 14/12/2007 ref. L070170742.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044150/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06234. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080047400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

M.C.B. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 134.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 mars 2008.

Pour la société
Anja HOLTZ
Notaire

Référence de publication: 2008044259/2724/13.

(080047281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Placolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 109.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 mars 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008044261/2724/13.

(080047273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Eltron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 107.077.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044140/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05892. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Com'unity S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 327.500,00.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 21.480.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.03.2008.

Pour la Société com'unity s.à.r.l.

Référence de publication: 2008044071/2815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06852. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Europäische Umwelt und Recycling A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 63.194.

Les comptes annuels établis au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.03.2008.

Pour EUROPÄISCHE UMWELT UND RECYCLING A.G

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2008044058/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08947. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Espen Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 49.503.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008043934/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06926. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Top Sun s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 56, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.764.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044063/3387/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08795. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

DORR-BOËL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 66.183.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
DORR-BOËL Sarl

Référence de publication: 2008044064/2815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06850. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**J. Chahine Capital, Société Anonyme,
(anc. Digital Consulting).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.623.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008044305/239/13.

(080047557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Immobilière Roemen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 17.455.

Les statuts coordonnés de la société au 18 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008044308/243/13.

(080047692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Media Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008044281/239/12.

(080047483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

M & V Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.882,00.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 81A, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 35.749.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.03.2008.

Pour la Société M & V Concept Sàrl

Référence de publication: 2008044069/2815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06869. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

in vino, Gildas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.140.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.03.2008.

Pour la Société

IVG.Sàrl

Référence de publication: 2008044067/2815/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06860. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Fiduciaire du Parc, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2313 Luxembourg, 14, place du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 32.286.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.03.08.

Pour la société Fiduciaire du Parc Sarl

Référence de publication: 2008044074/2815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06863. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

VGD-Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 53.981.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008044054/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05187. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Enop 5 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 76.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044045/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07055. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Soda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 111.294.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008043431/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07310. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Intertex Recycling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 70.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Claude WASSENICH

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008043240/276/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05686. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Resyack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 110.741.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Claude WASSENICH

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008043238/276/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Sofidecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 37.580.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008043406/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07430. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Immobilière Contourdiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 40.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044100/3788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05327. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Um Brill S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 39.837.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.3.08.

J.R. Schmitz.

Référence de publication: 2008044121/2699/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08510. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Compact Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.492.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008043949/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06846. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Cofimi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.464.

Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044130/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Soda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 111.294.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008043430/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07306. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Mateus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 93.315.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2008043432/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07302. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Sarlat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 33.111.

Le bilan et annexes au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044127/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Compact Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.492.

Le bilan au 31/12/2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008043951/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06849. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

General Mediterranean Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 16.453.

Le bilan au 31/12/ 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/08.

Signature.

Référence de publication: 2008044109/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02869. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

—
Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 14 mars 2008

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de CAS Services S.A. (la "Société") qui s'est tenue le 14 mars 2008, il a été décidé comme suit:

- de démissionner Julien Leclere en tant que Fondateur de Pouvoir B avec effet immédiat;
- de démissionner Elena Morrisova en tant que Fondée de Pouvoir B avec effet au 3 mars 2008;
- de nommer Elena Morrisova en tant que Fondée de Pouvoir A avec effet au 3 mars 2008;
- d'accepter la démission de Mattia Danese en tant que Fondateur de Pouvoir A avec effet au 25 mars 2008.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

* Doeke van der Molen

* Phillip Williams

* Hille-Paul Schut

* Mark Beckett

- L'Administrateur-délégué est:

* Doeke van der Molen

- Les Fondés de Pouvoir A sont:

* Séverine Canova

* Alexandra Petitjean

* Fabrice Geimer

* Laetitia Ambrosi

* Davy Beaucé

* Paul Lefering

* Martina Schumann

* Claudine Schinker

* Patricia Schon

* Valerie Cooke

* Laurence Quevy

* Jacques de Patoul

* Christian Christensen

* Elena Morrisova

- Les Fondés de Pouvoir B sont:

* Audrey Raphael

* Valérie Ingelbrecht

* François Cottong

* Candida Gillespie

* Corinne Muller

* Lucinda Clifton-Bryant

* Jan Willem Overheul

* Xavier de Cillia

* Valérie Orodol

* Catherine Noens

* Willem-Arnoud van Rooyen

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Doeke van der Molen
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008043008/710/54.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Laline S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 131.748.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 11 mars 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 11 mars 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour LALINE S.A. - SPF, Société anonyme SPF

Signature

Référence de publication: 2008042022/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Europe Voyager Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 48.213,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 134.469.

In the year two thousand and eight on the twelfth day of February.

Before me, Maître Jacques Delvaux, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

Appeared:

CVC Capital Partners Asia III Limited, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 98088, (the "Shareholder")

Hereby represented by Stella LE CRAS, employee, having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of a proxy established on 11th February 2008,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of Europe Voyager Holdings S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 134 469, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, under the name NZ Building Supplies Holdings S.à r.l dated 13 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 118, on 16 January 2008.

Articles modified by the undersigned notary on 28th January 2008 in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital then decided to deliberate on the points of the following:

Agenda:

(1) Decision to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to Australian Dollars (AUD) using the exchange rate applicable as of 11 February 2008 being 1 Euro for 1.6071 Australian Dollars, so that the share capital of the Company, currently amounting to thirty thousand Euros (EUR 30,000) represented by three (3,000,000) shares of one Euro cent (EUR 0.01) each, will amount to forty eight thousand two hundred and thirteen Australian Dollars (AUD 48,213.00) represented by three million (3,000,000) shares of a nominal value of one point six zero seven one Cents of an Australian Dollar (AUD 0.016071) each.

(2) Decision to reduce the nominal value of the Company's shares from one point six zero seven one Cents of an Australian Dollar (AUD 0.016071) to one cent of an Australian Dollar (AUD 0.01) and to split the existing shares into four million eight hundred twenty one thousand three hundred (4,821,300) shares of a nominal value of one cent of Australian Dollar (AUD 0.01).

(3) Decision to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 2.

After deliberation, the followings resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The shareholder resolved to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to Australian Dollars (AUD) using the exchange rate applicable as of 11 February 2008 being 1 Euro for 1.6071 Australian Dollars,

so that the share capital of the Company, currently amounting to thirty thousand Euros (EUR 30,000) represented by three million (3,000,000) shares of one Euro cent (EUR 0.01) each, will amount to forty eight thousand two hundred and thirteen Australian Dollars (AUD 48,213.00) represented by three million (3,000,000) shares of a nominal value of point zero one six zero seven one Australian Dollars (AUD 0.016071) each.

Second resolution

The shareholder resolved to reduce the nominal value of the Company's shares from point zero one six zero seven one Australian Dollars (AUD 0.016071) to one cent of an Australian Dollar (AUD 0.01), and to split the existing shares into four million eight hundred twenty one thousand three hundred (4,821,300) shares of a nominal value of one cent of an Australian Dollar (AUD 0.01).

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholder resolved to amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed and Authorised Share Capital.** The Company's corporate capital is fixed at AUD 48,213.00 (forty eight thousand two hundred and thirteen Australian Dollars) represented by 4,821,300 (four million eight hundred and twenty one thousand three hundred) shares (parts sociales) of AUD 0.01 (one cent of an Australian Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Closure of the meeting - costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,200.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A COMPARU:

CVC Capital Partners Asia III Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 98088,

ci-après représentée par Mme Stella LE CRAS, employée privée, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 11 février 2008, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte pour être formalisée soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société Europe Voyager Holdings S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 469, constituée selon acte notarié du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg sous le dénomination NZ Building Supplies Holdings S.à r.l. en date du 13 Décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 118 en date du 16 janvier 2008.

Statuts modifiés par le notaire instrumentant le 28 janvier 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante représentant l'entière du capital social va devoir délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

Ordre du jour:

(1) Décision de convertir le capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollars Australien (AUD) par application du taux de conversion applicable le 11 février 2008, à savoir 1 euro pour 1.6071 dollars Australien, de sorte que la capital social de la Société, actuellement de trente mille Euros (EUR 30.000,-) représenté par trois million (3.000.000) parts sociales de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, s'élèvera à quarante huit mille deux cent treize dollars Australien (AUD 48.213,00) représenté par trois million (3.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de un virgule six zéro sept un cents de dollars Australien (USD 0,016071) chacune.

(2) Décision de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société de un virgule six zéro sept un cents de dollars Australien (USD 0,016071) à un cent d'un Dollar Australien (AUD 0,01) et de fractionner les parts sociales existantes de la Société en quatre million huit cent vingt et un mille trois cents (4.821.300) parts sociales d'une valeur nominale de AUD (0,01).

(3) Décision de modifier l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions à être adoptées aux points 1^{er} à 2.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés de la Société:

Première résolution

L'associé unique a décidé de convertir le capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollars Australien (AUD) par application du taux de conversion applicable le 11 février 2008, à savoir 1 euro pour 1.6071 dollars Australien,

de sorte que la capital social de la Société, actuellement de trente mille Euros (EUR 30.000,-) représenté par trois millions (3.000.000) parts sociales de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, s'élèvera à quarante huit mille deux cent treize dollars Australien (AUD 48.213,00) représenté par trois million (3.000.000) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un six zéro sept un dollars Australien (AUD 0,016071) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société de zéro virgule zéro un six zéro sept un dollars Australien (AUD 0,016071) à un cent d'un Dollar Australien (AUD 0,01), et de fractionner les parts sociales existantes de la Société en quatre millions huit cent vingt et un mille trois cents (4.821.300) parts sociales d'une valeur nominale de AUD 0,01 (un cent d'un dollar Australien).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus L'associé unique a décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui se lira comme il suit:

" **Art. 6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à AUD 48.213,00 (quarante-huit mille deux cent treize Dollars Australien) représenté par 4.821.300 (quatre million huit cent vingt et un mille trois cents) parts sociales de AUD 0,01 (un cent d'un dollar Australien) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Clôture de l'assemblée - frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à € 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. LE CRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 février 2008, LAC/2008/6547. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008043542/208/138.

(080047091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

FinEsse S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.317.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of February.

Before us M^e Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Jay H. Mc Dowell acting as Trustee of "The Guido Severgnini Family Trust", established and having its registered at 430, avenue, 10th floor, New-York 10022-3505 USA,

duly represented by Mr Xavier MANGIULLO, employee, with professional address at 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, by virtue of a proxy dated

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - registered office - duration - object - capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "FinEsseS.A., société de gestion de patrimoine familial-SPF".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets as defined in article 2 of the law of May 11, 2007.

Financial assets must be understood as (i) financial instruments pursuant to the law of August 5, 2005 concerning financial guarantee contracts and (ii) assets and cash of whatsoever kind hold in accounts.

The object of the Company is also, in conformity with the law of May 11, 2007, the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies and the development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto. It may among others acquire by way of contribution, subscription, bought deal, option, purchase or otherwise all securities and patents and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation and the development of any company.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of May 11, 2007."

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,200,000 (two million two hundred thousand Euro) divided into 1,100,000 (one million one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 3,000,000 (three million Euro) to be divided into 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on February 15, 2013, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Thursday of the month of April at 6.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December thirty-first 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The 1,100,000 (one million one hundred thousand) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Jay H. Mc Dowell acting as Trustee of "The Guido Severgnini Family Trust", prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 2,200,000 (two million two hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

46627

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 14,400.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Achille SEVERGNINI, born on January 4, 1972 in Milano (I), residing in I-Milano, Via Camperio 9;
2. Mr Marco STERZI, born on November 10, 1964 in Milano (I), residing in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
3. Mr Giorgio GHEZZI, born on February 26, 1968 in Milano (I), residing in CH-7522 La Punt-Chamues, 522, Albulastresse.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: Oreste SEVERGNINI, born on August 14, 1942 in Milano (I), residing in I-Milano, Via Camperio 9.

Third resolution

The company's registered office is located in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mil huit, le quinze février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Jay H. Mc Dowell agissant comme Trustee de "The Guido Severgnini Family Trust", établie et ayant son siège social à la 430, avenue, 10th floor, New-York 10022-3505 USA,

ici représentée par Monsieur Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement au 18, avenue de la Porte Neuve à L-2227 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 1^{er} février 2008.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FinEsse S.A. société de gestion de patrimoine familial-SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être

transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.200.000 (deux millions deux cent mille euro) représenté par 1.100.000 (un million cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000 (trois millions d'euro) qui sera représenté par 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 février 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Administration - surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 1.100.000 (un million cent mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Jay H. Mc Dowell agissant comme Trustee de "The Guido Severgnini Family Trust", précité.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 2.200.000 (deux millions deux cent mille euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 14.400,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 4 (quatre).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. M. Achille SEVERGNINI, né le 4 janvier 1972 à Milano (I), demeurant à I-Milano, Via Camperio 9;
2. M. Marco STERZI, né le 10 novembre 1964 à Milano (I), demeurant à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
3. M. Giorgio GHEZZI, né le 26 février 1968 à Milano (I), demeurant à CH-7522 La Punt-Chamues, 522, Albulastresse.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social, Oreste SEVERGNINI, né le 14 août 1942 à Milano (I), demeurant à I-Milano, Via Camperio 9.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 18, avenue de la Porte Neuve à L-2227 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 22 février 2008, LAC/2008/7837. — Reçu onze mille Euros (EUR 11.000.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008043532/208/378.

(080047125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Lux Papier Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 137.318.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

- la société "INVEST HOUSE LUXEMBOURG S.A.", société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 10 mars 2008,

- la société "ECOPROMPT S.A.", société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 7 mars 2008.

Les procurations signées "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant és-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Lux Papier Investissement S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) divisé en mille (1'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) qui sera représenté par dix mille (10'000) actions, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura en 2009.

Souscription et libération

Les mille (1'000) actions sont souscrites par:

- "INVEST HOUSE LUXEMBOURG S.A.", prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
- "ECOPROMPT S.A.", prénommée, une action	1
TOTAL: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, né à Marrakech (Maroc), le 10 septembre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur Christophe BLONDEAU, préqualifié, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société anonyme "HRT Révision S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

46634

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2008. Relation: EAC/2008/3622. — Reçu cinq cents Euros (100.000.- à 0,5 % = 500.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 MARS 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008043533/239/167.

(080047147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

in vino, Gildas S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.03.2008.

Pour la Société

IVG.Sàrl

Référence de publication: 2008044068/2815/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06855. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Captiva Capital Luxembourg Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.571.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Captiva Capital Luxembourg Partners III S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 41, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg (the Company). The Company was incorporated on 28 March 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° 1287 of 27 June 2007.

The Meeting is chaired by Christophe BALTHAZARD, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Olivier TOO, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Adrian SHUM, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and will be signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

(1) that all the 437,500 (four hundred thirty-seven thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each, divided into 1 (one) participating management share with a nominal value of EUR 1 (one euro) and 437,499 (four hundred thirty-seven thousand four hundred ninety-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 437,500 (four hundred thirty-seven thousand five hundred euro) are present or represented at the Meeting which is therefore duly constituted and may validly debate and pass resolutions on all items of its agenda reproduced below;

(2) that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Creation of two classes of shares of the Company (the ordinary shares of the Company to be henceforth defined as the Class A Shares and the participating management share of the Company to be henceforth defined as the Class B Share) and decision that following the creation of the two classes of shares, the share capital of the Company in an amount of EUR 437,500 (four hundred thirty-seven thousand five hundred euro) shall be represented by 437,499 (four hundred thirty-seven thousand four hundred ninety-nine) Class A Shares and 1 (one) Class B Share, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

3. Creation of an authorised share capital of the Company to be set at EUR 900,000 (nine hundred thousand euro) represented by 899,999 (eight hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) Class A Shares and 1 (one) Class B Share, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, authorization to the general partner of the Company (the General Partner) to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital, and authorisation to the General Partner to limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company in respect of the issuance of new shares of the Company within the limits of the authorized share capital.

4. Acknowledgement and approval of the report of the General Partner pursuant to article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

5. Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles), such restatement to include, inter alia (but without limitation):

(a) an amendment of article 3 (Corporate Objects) of the Articles, which shall read in its revised version as follows:

" **Art. 3. Corporate Objects.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, or other forms of company or partnerships including English Limited Partnerships, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities (including under one or more issuance programmes). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company belonging to the same group of companies as the Company.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.;"

(b) an amendment of article 5 (Capital) and article 8 (Liability of Shareholders) of the Articles in order to reflect (i) the creation of the classes of shares specified under item 2. above and (ii) the creation of the authorised share capital specified under item 3. above;

(c) an amendment of article 6 (Transfer of Shares) of the Articles so as to insert transfer restrictions therein;

(d) an amendment of article 2 (Term of Company - Dissolution), article 10 (Notice, quorum, proxies, majority) and article 21 (Amendments) of the Articles so as to amend majority requirements at general shareholders' meetings;

(e) clean-up amendments to articles 1, 2, 7, 12 and 16 of the Articles; and

(f) an amendment of article 19 (Allocation of profits) and article 20 (Dissolution and Liquidation) of the Articles so as to clarify the distribution mechanisms set forth therein.

6. Miscellaneous.

The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders present or represented at the Meeting consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create two classes of Shares of the Company, as a consequence of which the ordinary shares of the Company shall henceforth be defined as the Class A Shares and the participating management share of the Company as the Class B Share.

The Meeting further resolves that as consequence of the above creation of the two classes of shares, the share capital of the Company in an amount of EUR 437,500 (four hundred thirty-seven thousand five hundred euro) shall henceforth be represented by 437,499 (four hundred thirty-seven thousand four hundred ninety-nine) Class A Shares and 1 (one) Class B Share, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to create an authorised share capital of the Company to be set at EUR 900,000 (nine hundred thousand euro) represented by 899,999 (eight hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) Class A Shares and 1 (one) Class B Share, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The Meeting further resolves to authorise the General Partner, for a period of 5 years starting on the date of publication in the Luxembourg Official Gazette of the minutes of the Meeting (i) to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital in one or several tranches, by issuing new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner and (ii) to determine the place and date of the issue or of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying-up on the new shares

The Meeting hears the report of the General Partner prepared pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and resolves to authorise the General Partner to limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company in respect of the issuance of new shares of the Company within the limits of the authorised share capital.

Fourth resolution

The Meeting resolves to proceed to a full restatement of the Articles, which shall include the following amendments to the Articles:

(a) an amendment of article 3 (Corporate Objects) of the Articles, which shall read in its revised version as follows:

" **Art. 3. Corporate Objects.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, or other forms of company or partnerships including English Limited Partnerships, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities (including under one or more issuance programmes). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company belonging to the same group of companies as the Company.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.;"

(b) an amendment of articles 5 (Capital) and article 8 (Liability of Shareholders) of the Articles in order to reflect (i) the creation of the classes of shares specified under the second resolution above and (ii) the creation of the authorised share capital specified under the third resolution above;

(c) an amendment of article 6 (Transfer of Shares) of the Articles so as to insert transfer restrictions therein;

(d) an amendment of article 2 (Term of Company - Dissolution), article 10 (Notice, quorum, proxies, majority) and article 21 (Amendments) of the Articles so as to amend majority requirements at general shareholders' meetings;

(e) clean-up amendments to articles 1, 2, 7, 12 and 16 of the Articles; and

(f) an amendment of article 19 (Allocation of profits) and article 20 (Dissolution and Liquidation) of the Articles so as to clarify the distribution mechanisms set forth therein.

As a consequence of such full restatement and amendments, the Articles shall henceforth, in their revised version, read as follows:

" **Art. 1. Denomination and Form.** There is hereby established between the subscribers, including Captiva Capital (Luxembourg) S.à r.l. as associé commandité (the General Partner) and all those who may become owners of shares hereafter issued (collectively, the Shareholders) a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Captiva Capital Luxembourg Partners III S.C.A." (the Company).

Art. 2. Term of Company - Dissolution. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved in the event of a withdrawal, death or total permanent disability of the General Partner.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 21 hereto.

Art. 3. Corporate Objects. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, or other forms of company or partnerships including English Limited Partnerships, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities (including under one or more issuance programmes). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company belonging to the same group of companies as the Company.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

Art. 5. Capital. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 437,500 (four hundred thirty-seven thousand five hundred Euro) represented by 437,499 (four hundred thirty-seven thousand four hundred ninety-nine) Class A shares (the Class A Shares) which shall be held by the actionnaires commanditaires (the Limited Partners and individually a Limited Partner) and 1 (one) Class B share (the Class B Share) which shall be held by the General Partner, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The authorised share capital of the Company is set at EUR 900,000 (nine hundred thousand Euro) represented by 899,999 (eight hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) Class A Shares and 1 (one) Class B Share, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The General Partner is authorised (i) to approve any increase of the share capital of the Company within the limits of the authorised capital, in one or several tranches, by issuing new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner and (ii) to determine the place and date of the issue or of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying-up on the new shares.

The above authorisation granted to the General Partner to issue shares within the limits of the authorised share capital shall be valid for a period of 5 years starting on the date of publication in the Luxembourg Official Gazette of the insertion of the authorised share capital clause in the Articles. Such authorisation may be renewed by a resolution of the general meeting of Shareholders.

In connection with the above authorisation, the General Partner is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders of the Company for the same period of five years mentioned in the fourth paragraph of this article 5.

Each time the General Partner shall act to render effective the increase of the share capital of the Company, as authorised, the first paragraph of this article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action. The General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Class A Shares and the Class B Share shall and will continue to be in the registered form.

A register of the registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time.

Art. 6. Transfer of Shares.

6.1 Subject to article 6.2, no sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, or other disposition (a Transfer) of all or any Class A Shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary, shall be valid unless the General Partner, in its sole discretion, has given its prior written consent to such Transfer, provided that, in any event, no Transfer of Class A Shares shall be made prior to 28 August 2008.

6.2 A Limited Partner may, without the prior written consent of the General Partner, in connection with a corporate reorganisation, Transfer all or any Class A Shares to a related successor, nominee, title holder or fiduciary, or a transferee which controls, is controlled by or is under common control with that Shareholder (a Successor) provided that, in any event, no Transfer of Class A Shares shall be made prior to 28 August 2008.

6.3 Prior to consenting to any Transfer, the General Partner may require the transferring Shareholder to provide such subscription documents, certificates, opinions of counsel or other evidence as the General Partner may reasonably request to ensure compliance with the restrictions on Transfer provided for under article 6.1.

6.4 No Limited Partner may Transfer any of its Class A Shares (the Offered Shares) (except to a Successor) unless it has first offered to Transfer all of such Offered Shares to the other Shareholders in accordance with a right of first offer, such offer to be available for 15 business days (i.e. days (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in London, Paris and Luxembourg) from the date of notice of the intention to Transfer. The Offered Shares will be required to be sold to the other Shareholder(s) at a price equal to or greater than any offer received for the Offered Shares from a third party transferee or as otherwise agreed with the relevant Shareholder(s).

6.5 Transfers of shares shall be effective by a written declaration of Transfer, registered in the register of shareholders of the Company, such declaration of Transfer to be acted and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of Transfer other instruments of Transfer satisfactory to the Company. However, any Transfer or attempted Transfer of any Class A Shares in violation of this article 6 will be void and of no effect, and the Company will not give effect to such Transfer or record such Transfer in the register of shareholders of the Company or treat any purported transferee of such Class A Shares as the owner of such Class A Shares for any purpose.

Art. 7. Repurchasing of Shares. The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act). A repurchase of shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders with the consent of the General Partner.

Art. 8. Liability of Shareholders. The owners of Class A Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 31st March at 5 p.m. CET. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting with the consent of the General Partner, except that resolutions which require a two-third majority under the Companies Act shall require the unanimous consent of all the Shareholders.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 11. Convening Notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder, holding registered shares, at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. No resolution shall be adopted at any general meeting of Shareholders without the agreement of the General Partner.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (actionnaire - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board (as defined below).

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 14. Authorised Signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

Art. 15. No Remuneration of General Partner. The General Partner and the members of the General Partner shall receive no remuneration from the Company.

Art. 16. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), appointed by the general meeting of Shareholders, by a simple majority of the votes of the Shareholders present or represented at the relevant meeting. The members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 17. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 18. Accounting Year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and it shall terminate on 31st December of each year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro.

Art. 19. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated in article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The

general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner. Any distribution of dividends shall be made *pari passu* to the Shareholders on a *pro rata* basis, based on their respective aggregate funding contributions made to the Company by way of equity (including share premium) and/or by way of loan or debt (including PECs) at the time of the relevant distribution.

The dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Any distribution to the Shareholders shall be made exclusively in the form of cash.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner as indicated in the above article 2.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

After payment of all debts and liabilities of the Company, the liquidation proceeds, if any, shall be distributed *pari passu* to the Shareholders on a *pro rata* basis, based on their respective aggregate funding contributions made to the Company by way of equity (including share premium) and/or by way of loan or debt (including PECs) at the time of the relevant distribution.

Any distribution of liquidation proceeds to the Shareholders shall be made exclusively in the form of cash.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, in accordance with the quorum and majority requirements provided under article 10 above.

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Companies Act."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, the proxyholder of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Captiva Capital Luxembourg Partners III S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 41, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 28 mars 2007 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° 1287 du 27 juin 2007.

L'Assemblée est présidée par Christophe BALTHAZARD, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le président désigne Olivier TOO, avocat, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Adrian SHUM, avocat, demeurant à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes et seront signées par chacune des parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

(1) que toutes les 437.500 (quatre cent trente sept mille cinq cents) actions de EUR 1 (un euro) chacune réparties en 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) et 437.499 (quatre cent trente sept mille quatre cent quatre vingt dix neuf) actions de commanditaire ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à EUR 437.500 (quatre cent trente sept mille cinq cents euro) sont présentes ou

représentées à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des résolutions sur tous les points de l'agenda reproduit ci-dessous;

(2) que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de deux classes d'actions de la Société (les actions de commanditaire de la Société devant être dorénavant définies comme les Actions de Classe A et l'action de commandité de la Société devant être dorénavant définie comme l'Action de Classe B) et décision qu'en conséquence de la création de ces deux classes d'actions, le capital social de la Société d'un montant de EUR 437.500 (quatre cent trente sept mille cinq cents euro) sera représenté par 437.499 (quatre cent trente sept mille quatre cent quatre vingt dix neuf) Actions de Classe A et 1 (une) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

3. Création d'un capital social autorisé de la Société devant être fixé à EUR 900.000 (neuf cents mille euro) représenté par 899.999 (huit cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) Actions de Classe A, et 1 (une) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, autorisation à l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé, et autorisation à l'Associé Commandité de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en rapport avec l'émission de nouvelles actions de la Société dans les limites du capital social autorisé.

4. Prise de connaissance et approbation du rapport de l'Associé Commandité en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5. Refonte intégrale des statuts de la Société (les Statuts), une telle refonte incluant, entre autre (mais sans limitation):

(a) une modification de l'article 3 (Objet social) des Statuts, dont la version modifiée sera la suivante:

" **Art. 3. Objet social.** La SCA a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou toute autre forme de société ou de partenariat, en ce compris des Limited Partnerships de droit anglais, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La SCA peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations.

La SCA peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tout type de titres (y compris sous la forme d'un ou plusieurs programmes d'émissions). La SCA peut prêter des fonds y compris ceux résultants des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la SCA.

La SCA peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La SCA peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

De façon générale, la SCA peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.;

(b) une modification de l'article 5 (Capital) et de l'article 8 (Responsabilité des Actionnaires) des Statuts de façon à refléter (i) la création des classes d'actions spécifiées au point 2. ci-dessus et (ii) la création du capital social autorisé spécifiée au point 3. ci-dessus;

(c) une modification de l'article 2 (Durée de la SCA), de l'article 10 (Avis de convocation, quorum, procurations, majorité) et de l'article 21 (Modifications statutaires) des Statuts de façon à modifier les exigences de majorité aux assemblées générales des actionnaires;

(d) une modification de l'article 6 (Transfert d'Actions) des Statuts de façon à y insérer des restrictions;

(e) des modifications cosmétiques des articles 1, 2, 7, 12 et 16 des Statuts; et

(f) une modification de l'article 19 (Affectation des bénéfiques) et de l'article 20 (Dissolution et liquidation) des Statuts de façon à clarifier les mécanismes de distribution y étant prévus.

6. Divers.

Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. Les Actionnaires de la Société présents ou représentés à l'Assemblée se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pris pleine connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer deux classes d'actions de la Société, en conséquence de quoi les actions de commanditaire de la Société seront désormais définies comme les Actions de Classe A et l'action de commandité de la Société comme l'Action de Classe B.

L'Assemblée décide également qu'en conséquence de la création de ces deux classes d'actions, le capital social de la Société d'un montant de EUR 437.500 (quatre cent trente sept mille cinq cents euro) sera dorénavant représenté par 437.499 (quatre cent trente sept mille quatre cent quatre vingt dix neuf) Actions de Classe A et 1 (une) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer un capital social autorisé de la Société devant être fixé à EUR 900.000 (neuf cent mille euro) représenté par 899.999 (huit cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf) Actions de Classe A, et 1 (une) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

L'Assemblée décide également d'autoriser l'Associé Commandité, pour une période de 5 années à compter de la date de la publication du procès-verbal de l'Assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (i) à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière et (ii) à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission, les conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'Associé Commandité préparé en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et décide d'autoriser l'Associé Commandité à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en rapport avec l'émission de nouvelles actions de la Société dans les limites du capital social autorisé.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des Statuts, qui inclura les modifications des Statuts suivantes:

(a) une modification de l'article 3 (Objet social) des Statuts, dont la version modifiée sera la suivante:

" **Art. 3. Objet social.** La SCA a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou toute autre forme de société ou de partenariat, en ce compris des Limited Partnerships de droit anglais, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La SCA peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations.

La SCA peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tout type de titres (y compris sous la forme d'un ou plusieurs programmes d'émissions). La SCA peut prêter des fonds y compris ceux résultants des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la SCA.

La SCA peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La SCA peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

De façon générale, la SCA peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.;"

(b) une modification de l'article 5 (Capital) et de l'article 8 (Responsabilité des Actionnaires) des Statuts de façon à refléter (i) la création des classes d'actions spécifiées au point 2. ci-dessus et (ii) la création du capital social autorisé spécifiée au point 3. ci-dessus;

(c) une modification de l'article 2 (Durée de la SCA), de l'article 10 (Avis de convocation, quorum, procurations, majorité) et de l'article 21 (Modifications statutaires) des Statuts de façon à modifier les exigences de majorité aux assemblées générales des actionnaires;

(d) une modification de l'article 6 (Transfert d'Actions) des Statuts de façon à y insérer des restrictions;

(e) des modifications cosmétiques des articles 1, 2, 7, 12 et 16 des Statuts; et

(f) une modification de l'article 19 (Affectation des bénéfices) et de l'article 20 (Dissolution et liquidation) des Statuts de façon à clarifier les mécanismes de distribution y étant prévus.

En conséquence de la refonte intégrale des Statuts et des modifications ci-dessus, les Statuts auront désormais, dans leur version modifiée, la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination et forme.** Il est établi entre les souscripteurs, en ce compris Captiva Capital (Luxembourg) S.à r.l. en tant qu'associé commandité (l'Associé Commandité), et tous ceux qui deviendront actionnaires à l'avenir (ensemble, les Actionnaires) une société en commandite par actions sous la dénomination de "Captiva Capital Luxembourg Partners III S.C.A." (la SCA).

Art. 2. Durée de la SCA - Dissolution. La SCA est établie pour une durée illimitée.

La SCA ne sera pas dissoute en cas de retrait, décès, ou incapacité totale permanente de l'Actionnaire Commandité.

La SCA peut être dissoute avec le consentement de l'Actionnaire Commandité par résolution des Actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'article 21 des Statuts.

Art. 3. Objet social. La SCA a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou toute autre forme de société ou de partenariat, en ce compris des Limited Partnerships de droit anglais, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La SCA peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations.

La SCA peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tout type de titres (y compris sous la forme d'un ou plusieurs programmes d'émissions). La SCA peut prêter des fonds y compris ceux résultants des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la SCA.

La SCA peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La SCA peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

De façon générale, la SCA peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la SCA est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la SCA, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la SCA, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital social souscrit de la SCA est fixé à EUR 437.500 (quatre cent trente-sept mille cinq cents euros) représenté par 437.499 (quatre cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de Classe A (les Actions de Classe A) qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires, et individuellement un Actionnaire Commanditaire) et 1 (une) action de Classe B (l'Action de Classe B) qui sera détenue par l'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social autorisé de la SCA est fixé à EUR 900.000 (neuf cents mille euro) représenté par 899.999 (huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions de Classe A et 1 (une) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

L'Associé Commandité est autorisé (i) à approuver toute augmentation du capital social de la SCA dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèce ou en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière et (ii) à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission, les conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

L'autorisation accordée ci-dessus à l'Associé Commandité d'émettre des actions dans la limite du capital autorisé sera valable pour une période de 5 ans à compter de la date de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'insertion dans les Statuts de la clause de capital autorisé. Une telle autorisation pourra être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

En relation avec l'autorisation ci-dessus énoncée, l'Associé Commandité est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentielle des Actionnaires existants de la SCA pour la même période de 5 années mentionnée au quatrième paragraphe de l'article 5.

A chaque fois que l'Associé Commandité agira pour rendre effective l'augmentation de capital social de la SCA, comme autorisé, le premier paragraphe de cet article 5 sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action. L'Associé Commandité fera ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification.

La SCA ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la SCA est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la SCA.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la SCA. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Les montants non libérés, le cas échéant, sur des actions émises et souscrites peuvent être appelés à n'importe quel moment par l'Actionnaire Commandité, pourvu que ces appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment.

Art. 6. Transfert d'actions.

6.1 Sous réserve de l'article 6.2, aucune vente, cession, transfert, échange, nantissement, charge, ou autre disposition (un Transfert) de toutes ou partie des Actions de Classe A, de façon directe ou indirecte, volontairement ou involontairement, ne sera valable à moins que l'Associé Commandité, à sa seule discrétion, n'ait donné son consentement écrit préalable à un tel Transfert, étant précisé que, dans tous les cas, aucun Transfert d'Action de Classe A ne pourra être fait avant le 28 août 2008.

6.2 Un Actionnaire Commanditaire peut, sans le consentement écrit préalable de l'Associé Commandité, en cas de réorganisation sociétaire, Transférer toutes ou partie des Actions de Classe A à un successeur lié, un nommé, un porteur de titre ou fiduciaire, ou un cessionnaire qui contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun de cet Actionnaire (un Successeur) étant entendu que, dans tous les cas, aucun Transfert d'Actions de Classe A ne pourra être fait avant le 28 août 2008.

6.3 Avant de consentir à tout Transfert, l'Associé Commandité peut demander à l'Actionnaire cédant de fournir tout documents de souscription, certificats, consultations juridiques ou toute autre preuve que l'Associé Commandité peut raisonnablement demander pour s'assurer de la conformité du Transfert aux restrictions stipulées à l'article 6.1.

6.4 Aucun Actionnaire Commanditaire ne peut Transférer toutes ou partie de ses Actions de Classe A (les Actions Proposées) (sauf à un Successeur) à moins qu'il n'ait d'abord offert de Transférer ces Actions Proposées aux autres Actionnaires en conformité avec un droit de première offre, une telle offre devant être valable pendant 15 jours ouvrables (c.à.d. des jours (autres qu'un samedi ou un dimanche) pendant lesquels les banques sont ouvertes pour les affaires à Londres, Paris et Luxembourg) à compter de la date de la notification de l'intention de Transférer. Les Actions Proposées devront être vendues à (aux) autre(s) Actionnaire(s) à un prix égal ou supérieur à toute offre reçue pour les Actions Proposées d'un tiers cessionnaire ou tel que convenu avec l'Actionnaire / les Actionnaires concernés.

6.5 Les Transferts d'Actions devra être effectué par notification écrite, enregistrée dans le registre des actionnaires de la SCA, laquelle déclaration de Transfert devra être actée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute autre personne détenant une procuration y relative, ou en conformité avec les dispositions applicables à la cession de créances visées par l'article 1690 du code civil Luxembourgeois. La SCA peut également accepter comme preuve de Transfert d'autres instruments de Transfert conformes aux exigences de la SCA. Cependant, tout Transfert ou toute tentative de Transfert de toute Action de Classe A en violation du présent article 6 sera nul et de nul effet, et la SCA ne donnera pas d'effet à un tel Transfert ou n'enregistrera pas un tel Transfert dans le registre des actionnaires de la SCA ou ne traitera pas tout prétendu cessionnaire de ces Actions de Classe A comme propriétaire de ces Actions de Classe A pour quelque raison que ce soit.

Art. 7. Rachat d'actions. La SCA est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915). Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'Actions de Classe A ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la SCA.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Actionnaires. L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la SCA ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le 31 mars à 17 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

Art. 10. Avis de convocation, quorum, procurations, majorité. Les délais de convocation et les quorums requis par la Loi de 1915 seront applicables aux assemblées des Actionnaires de la SCA ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par telefax, par câble, par télégramme ou par telex une autre personne comme mandataire.

Les résolutions proposées à une assemblée générale des Actionnaires seront approuvées par la majorité simple de ceux présents et votants, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, sauf en ce qui concerne les résolutions qui requièrent une majorité des deux-tiers en vertu de la Loi de 1915, lesquelles requerront l'accord unanime de tous les Actionnaires.

L'Actionnaire Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à l'assemblée des Actionnaires.

Art. 11. Avis de convocation. Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par convocation indiquant l'ordre du jour et adressée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire, détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la SCA régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la SCA. Aucune résolution ne peut être adoptée à aucune assemblée générale des Actionnaires sans le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Administration. La SCA sera administrée par l'Actionnaire Commandité qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la SCA de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la SCA.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCA qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous).

L'Actionnaire Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la SCA au nom et pour le compte de la SCA et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé, l'Actionnaire Commandité aura et disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la SCA, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la SCA.

Art. 14. Signatures autorisées. La SCA sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

Art. 15. Absence de rémunération de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité et les associés de l'Actionnaire Commandité ne recevront aucune rémunération de la SCA.

Art. 16. Conseil de surveillance. Les affaires de la SCA et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires par un vote à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée en question. Les membres du Conseil de Surveillance conserveront leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils peuvent être révoqués en tout temps ad nutum par une résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur les questions déterminées par l'Actionnaire Commandité et il autorisera toute action qui, par application de la Loi de 1915 ou des Statuts, pourrait excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Actionnaire Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou telex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, telex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou plusieurs documents écrits.

Art. 17. Procès-verbal du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 18. Exercice social - Comptes sociaux. L'exercice social de la SCA commencera le 1^{er} janvier de chaque année, et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes sociaux de la SCA seront exprimés en Euros.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la SCA cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi de 1915. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la SCA fixé à l'article 5 des Statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Actionnaire Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il décidera de payer des dividendes de temps à autre comme il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la SCA. L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose. Toute distribution de dividende sera faite pari passu aux Actionnaires au pro rata du montant total respectif de leur contribution dans la SCA par voie de capital (incluant la prime) et/ou par voie de prêt ou de dette (incluant les PEC) au moment de la distribution en question.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise fixée par l'Actionnaire Commandité. Ils peuvent être payés au lieu et place déterminés par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

Toute distribution aux Actionnaires sera faite exclusivement en espèces.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La SCA peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Actionnaire Commandité ou avec l'expiration de son terme tel qu'indiqué à l'article 2 ci-dessus.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes de la SCA, les produits de la liquidation, s'il y en a, seront distribués pari passu aux Actionnaires au pro rata du montant total respectif de leur contribution dans la SCA par voie de capital (incluant la prime) et/ou par voie de prêt ou de dette (incluant les PEC) au moment de la distribution en question.

Toute distribution des produits de la liquidation aux Actionnaires sera faite exclusivement en espèces.

Art. 21. Modifications statutaires. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires, conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 10 ci-dessus.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier la Loi de 1915."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les Actionnaires l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Balthazard, O. Too, A. Shum et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 mars 2008, LAC/2008/9954. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043090/5770/691.

(080046586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

P.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.314.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

Ont comparu:

1) La société en commandite simple de droit belge 4CC ayant son siège social B-8870 IZEGEM, Kachtemsestraat 56/3, (Banque Carrefour des Sociétés N ° 0895.262.884) et

2) La société anonyme de droit luxembourgeois PharmaTechnik Unternehmensberatung ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée en date de ce jour,

toutes deux ici représentées par Madame Yamina BENALLAL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé données à Luxembourg le 6 mars 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les prénommées d'une société à responsabilité limitée et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «P.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet tous travaux d'agencement et de conception. Elle a également pour objet toutes sortes d'assistance et de prestation de services administratives, l'achat et la vente de tous produits alimentaires et non-alimentaires, l'importation et exportation de biens, l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- 4CC prénommée, dix parts sociales	10
2.- PharmaTechnik Unternehmensberatung, prénommée, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Art. 6. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au trente et un mars, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 mars 2009.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Assemblée Générale

Et ensuite les associées, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant tous comme valablement convoquées se sont réunies en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss
- 2) Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Jacques AXELROUD né le 21 octobre 1944 à Nancy (F) demeurant à L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. BENALLAL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2008. Relation: LAC/2008/10667. — Reçu € 62,50 (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008043180/206/99.

(080046882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Bajo Aragón II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.308.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the first of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Magnum Capital L.P., a Scottish limited partnership registered in the United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 under number SL5828 in Scotland acting through its general partner Magnum Capital Management GP Limited, a Cayman Islands private limited liability company, represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, with professional address in Lu-

xembourg, he himself represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy with power of substitution given on January 31, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I.- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company under the name "BAJO ARAGÓN II S. à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

II.- Capital, shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III.- Management - representation

Art. 8. Management.

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Manager(s) need not be Shareholder(s). The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the single signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can validly deliberate and take decisions only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.

13.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V.- Business year

Art. 14. Business Year.

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of dividends.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2008.

Subscription - payment

Thereupon, Magnum Capital L.P., previously named and represented as stated above, declares to subscribe to the whole share capital of the Company, i.e. twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:

- Mr Eric MAGRINI, born in Luxembourg on 20.04.1963, with professional address at 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Mr. Philippe TOUSSAINT, born in Arlon on 02.09.1975, with professional address at 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

2) The Company shall have its registered office at 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Magnum Capital L.P., une société en commandite simple de droit écossais enregistré dans le United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 sous le numéro SL5828 en Ecosse, agissant par son general partner, Magnum Capital Management GP Limited, une société à responsabilité limitée des Iles Cayman, représentée par Monsieur Etienne de Crépy, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, lui-même représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 31 janvier 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I.- Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BAJO ARAGÓN II S. à r.l.», qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

II.- Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III.- Gestion - représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Le(s) Gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être Associé(s). Le(s) Gérant(s) est/sont révocable(s) à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple des votes.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV.- Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V.- Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Dividendes.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2008.

Souscription - libération

Sur ces faits, Magnum Capital L.P., prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société, i.e. douze mille cinq parts sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille huit cents euros (1.800 EUR).

Décisions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Eric MAGRINI, né à Luxembourg, le 20.04.1963, demeurant professionnellement au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- M. Philippe TOUSSAINT, né à Arlon, le 02.09.1975, demeurant professionnellement au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, LAC/2008/5580. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043167/5770/346.

(080046788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Koffer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.222.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"ZYBURN LIMITED", une société constituée et existant sous le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5 Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration lui donnée à Douglas (Ile de Man), le 19 février 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société "KOFFER HOLDING S.A.", une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.222, a été constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 04 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 633 du 20 août 1999 (ci-après "la Société").

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à TRENTE-DEUX MILLE Euros (32.000,- EUR) et se trouve représenté par trois cent vingt (320) actions ordinaires, d'une valeur nominale de CENT Euros (100,- EUR) par action, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des trois cent vingt (320) actions de la Société "KOFFER HOLDING S.A."

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société "KOFFER HOLDING S.A.", est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 février 2008, Relation: EAC/2008/2702. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 février 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008041544/239/56.

(080044499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.650.850,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.109.

L'affectation du résultat au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042078/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Cobelfret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 55.803.

Déclaration concernant les Contrats de Travail pour marins

Le soussigné Freddy Bracke, Administrateur délégué de Cobelfret SA, société maritime luxembourgeoise agréée sous la Loi maritime du 17 juin 1994 modifiant et complétant la loi du 9 novembre 1990, déclare et confirme par la présente conférer pouvoir et procuration pour signer des contrats de travail maritimes avec les marins servant sur les navires appartenant à ou exploités de manière quelconque par la société aux personnes identifiées ci-dessous:

M. Jozef Adriaens, né le 16 janvier 1961 à Duffel (Belgique), demeurant 85, route de Longwy, L-8080 Bertrange

M. Ludovicus Renders, né le 16 juin 1949 à Wilrijk (Belgique), demeurant 41, bd Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg

M. Vivek Pathak, né le 22 juin 1970 à Bhopal (Inde), demeurant 83, rue Dangé St. Romain, L-8261 Mamer.

La présente procuration est valable pendant 5 ans, jusqu'au 14 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 mars 2008.

Freddy A. Bracke

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008042988/1380/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06118. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.